

CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU 1^{IER} AVRIL 2026

Nos réf : HT/DB/HG

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le



ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF

Ordre du jour :

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

I – OBLIGATIONS LÉGALES

II – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2026 (LPFP 2026)

III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

IV – DIAGNOSTIC FINANCIER

A – État de la dette sur 20 ans

B – État du personnel

C – Principales dépenses de fonctionnement : prévisionnel 2026

C1 – Fluides (électricité, gaz et eau)

C2 - Dépenses de personnel

C3 - Divers

D – Recettes de fonctionnement : prévisionnel 2026

E – Principales actions possibles pour répondre à l'augmentation des dépenses

E1 - Taux d'imposition communaux

E2 - Tarifs municipaux

E3 - Sobriété énergétique, réhabilitations énergétiques et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

E4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

E5 – Point de situation complet sur l'ensemble des contrats et prestations

V – TRAVAUX ET OPÉRATIONS EN COURS

A - Création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité

B - Réhabilitation énergétique de la salle omnisports

C - Réaménagement et équipements pour pôle éducatif Dolto

D - Programme voirie 2025

VI – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT (liste non-exhaustive)

VII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A - Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

B - Étude : réhabilitation énergétique du gymnase Bel Air

I - OBLIGATIONS LÉGALES

- La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.
- Le Débat d'Orientations Budgétaires ne donne pas lieu à un vote mais à une délibération, il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.
- La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines.

II – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2026 (LFPF 2026)

Préambule

En fin d'année 2025, le Projet de Loi de Finances (PLF) déposé le 14/10/2025 n'a pas pu être adopté (22/11/2025 : Rejet de la première partie par l'Assemblée Nationale (AN) et transfert au Sénat ; 04/12/2025 : Adoption de la 1^{ière} partie par le Sénat ; 15/12/2025 Adoption du PLF en 1^{ière} lecture par le Sénat ; 19/12/2025 : Échec de la Commission Mixte Paritaire (CMP)). À la suite de l'échec de l'adoption du PLF, une loi spéciale a été promulguée (articles 47 Constitution et 45 Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF)) le 26/12/2025, suivie d'un décret le 29/12/2025 puis de deux circulaires le 30/12/2025, afin d'assurer la continuité des services publics.

Le 13/01/2026, les travaux autour du PLF ont repris, et à la suite de l'utilisation de l'article 49§3 de la Constitution par le gouvernement Lecornu, le PLF a été adopté par le Parlement le 02/02/2026 et la Loi de Finances 2026 a été promulguée le 20/02/2026.

Vous trouverez ci-dessous quelques mesures de la LFPF 2026 qui concernent la commune de Bavans et qui sont susceptibles d'impacter ses finances, directement ou indirectement.

Augmentation des taux de cotisation patronaux

La contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été augmentée de 3% au 1^{ier} janvier 2025 et sera augmentée de 3 % par an en 2026, 2027 et 2028, soit une augmentation totale de 12 % sur 4 ans. Pour rappel, la cotisation patronale pour la maladie (uniquement pour les agents titulaires qui dépendent de la CNRACL) avait également augmentée de 1 % au 1^{ier} janvier 2025.

Pour la Commune de Bavans, cette augmentation du taux CNRACL qui se poursuit en 2026 représentera une dépense de fonctionnement supplémentaire d'environ 35 000 € en 2026.

De plus, à partir du 1^{er} janvier 2026, la Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place un taux de cotisation patronal de 0.15 % sur l'ensemble de la masse salariale pour le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) qui vise à financer les transports en commun régionaux, ce qui représentera pour la Commune une dépense supplémentaire d'environ 3 000 € à compter de 2026.

Droit de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

Les recettes communales relatives à la DMTO, en raison d'une baisse du nombre de transactions immobilières depuis 2024 et qui se poursuit, pourraient encore baisser en 2026 (Pour rappel, 181 538.47 € de DMTO perçus par la Commune en 2023, 145 932.93 € en 2024 et 134 325.12 € en 2025).

Les services du Département ont été consultés, nous devrions obtenir un estimatif d'ici le vote du budget 2026.

Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Pour le bloc communal, la DCRTP va passer de 929 Millions € en 2025 à 611 Millions € en 2026, soit une baisse importante de 34.21 % (en appliquant cette baisse moyenne, nous passerions d'une DCRTP de 32 210 € en 2025 à une DCRTP de 21 190.96 €, cependant, cette baisse ne sera probablement pas appliquée de manière uniforme pour l'ensemble des collectivités).

En ce qui concerne le FDPTP, il va passer de 214 Millions € à 164 Millions €, soit une baisse importante de 23.33 % (de la même manière que pour la DCRTP, en appliquant cette baisse moyenne, nous passerions d'un FDPTP de 9 083.59 € en 2025 à un FDPTP de 6 964.39 €, cependant, cette baisse ne sera probablement pas appliquée de manière uniforme pour l'ensemble des collectivités, les services du Département en charge ont été consultés, nous devrions obtenir un estimatif d'ici le vote du budget 2026).

Dotations d'investissement

Le Fonds vert qui s'est établi à 1.150 Milliards € en 2025 passe en 2026 à 0.837 Milliards €, soit une baisse de 312 Millions €. Le niveau de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) sera maintenu en 2026 (un peu plus d'1 Md €), la Commune de Bavans est éligible à la DETR.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (y compris Dotation de Solidarité Rurale)

La DGF aux collectivités sera gelée (ou presque), elle était de 27.395 Milliard d'€ en 2025 et sera de 27.406 Milliard d'€ en 2026 (soit + 11 Millions € pour l'ensemble du territoire). La DGF de la Commune de Bavans devrait demeurer plutôt stable en 2026.

Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Retour d'éligibilité des dépenses de fonctionnement au FCTVA pour les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics.

Augmentation forfaitaire des valeurs locatives

Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0.8 % est à prévoir. Cette revalorisation se base sur une mesure de l'inflation moyenne annuelle calculée par l'INSEE à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé du mois de novembre 2025.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF

III – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE CLÔTURE

BUDGET COMMUNE		
2024		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (A)	1 213 726.17 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (B)	387 653.19 €	
Résultat cumulé 2024 (A+B)	1 601 379.36 €	
2025		
Section FONCTIONNEMENT :		
Recettes :		
Atténuations de charges	14 997.36 €	
Opérations d'ordre entre section	3 200.00 €	
Produits des services, domaine, ventes diverses	367 648.18 €	
Impôts et taxes	387 575.12 €	
Fiscalité locale	1 900 115.01 €	
Dotations et participations	1 158 982.16 €	
Autres produits de gestion courante	126 905.12 €	
Produits financiers	6.84 €	
Produits spécifiques	120 994.43 €	
Total recettes réalisées (C)	4 080 424.22 €	
Dépenses :		
Charges à caractère général	923 674.91 €	
Charges de personnel et frais assimilés	2 001 936.42 €	
Atténuations de produits	33 628.00 €	
Autres charges de gestion courante	421 523.32 €	
Charges financières	63 181.54 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	198 217.34 €	
Charges spécifiques	86.31 €	
Total dépenses réalisées (D)	3 642 247.84 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2025 (C-D)	438 176.38 €	
Section INVESTISSEMENT - par chapitre		
Recettes :		
Dotations, fonds divers et réserves	513 287.21 €	
Subventions d'investissement	932 049.96 €	
Opérations d'ordre entre section (amortissements et cessions)	198 217.34 €	
Emprunts et dettes assimilées	624.06 €	
Autres immobilisations financières	5 594.46 €	
Total recettes réalisées (E)	1 649 773.03 €	
Dépenses :		
Emprunts et dettes assimilées	218 399.26 €	

Subventions d'équipement versées (ravalement façades particuliers)	0.00 €	Envoyé en préfecture le 17/04/2026 Reçu en préfecture le 17/04/2026 Publié le ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF
Immobilisations incorporelles (logiciels, ...)	9 300.20 €	
Immobilisations corporelles (matériels)	803 661.85 €	
Immobilisations en cours (Travaux)	84.00 €	
Opérations d'ordre entre section	3 200.00 €	
Autres immobilisations financières		
Total dépenses réalisées (F)	1 034 645.31 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2025 (E-F)	615 127.72 €	
Résultat cumulé 2025 (C-D+E-F)	1 053 304.10 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2024 + résultat cumulé 2025)	2 654 683.46 €	
RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :		
Recettes		
Dotations, fonds divers et réserves	22 770.00 €	
Subventions notifiées	348 310.10 €	
Total recettes (G)	371 080.10 €	
Dépenses		
Immobilisations incorporelles	46 197.67 €	
Immobilisations corporelles	156 060.00 €	
Travaux	1 106 000.00 €	
Dépôts et cautionnements reçus	700.00 €	
Total dépenses (H)	1 308 957.67 €	
Résultat restes à réaliser 2025 (G-H)	-937 877.57 €	
EXCÉDENT NET (Résultat cumulé 2024 + Résultat cumulé 2025 + Restes à réaliser 2025)	1 716 805.89 €	

BUDGET BOIS		
2024		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (A)	58 475.06 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (B)	-13 530.21 €	
Résultat cumulé 2024 (A+B)	44 944.85 €	
2025		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	33 355.05 €	
Total dépenses réalisées (D)	78 546.24 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2025 (C-D)	-45 191.19 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	23 278.69 €	
Total dépenses réalisées (F)	22 352.10 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2025 (E-F)	926.59 €	
Résultat cumulé 2025 (C-D+E-F)	-44 264.60 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2024 + résultat cumulé 2025)	680.25 €	
RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :		
Recettes (G)	- €	
Dépenses (H)	380.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	-380.00 €	
EXCÉDENT NET (Résultat cumulé 2024 + Résultat cumulé 2025 + Restes à réaliser 2025)	300.25 €	

BUDGET BÂTIMENTS LOCATIFS		Envoyé en préfecture le 17/04/2026 Reçu en préfecture le 17/04/2026 Publié le ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF
2024		
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (A)	0.13 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (B)	1 017.14 €	
Résultat cumulé 2024 (A+B)	1 017.27 €	
2025		
Section FONCTIONNEMENT :		
Total recettes réalisées (C)	359 239.81 €	
Total dépenses réalisées (D)	344 263.54 €	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2025 (C-D)	14 976.27 €	
Section INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	0.00 €	
Total dépenses réalisées (F)	3 980.19 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2025 (E-F)	-3 980.19 €	
Résultat cumulé 2025 (C-D+E-F)	10 996.08 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2024 + résultat cumulé 2025)		12 013.35 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	12 000.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	-12 000.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2024 + Résultat cumulé 2025 + Restes à réaliser 2025)		13.35 €

BUDGET 13 LOGEMENTS CENTRE	
2024	
Résultat section FONCTIONNEMENT 2024 (A)	5 326.37 €
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (B)	-18 319.47 €
Résultat cumulé 2024 (A+B)	-12 993.10 €
2025	
Section FONCTIONNEMENT :	
Total recettes réalisées (C)	78 468.63 €
Total dépenses réalisées (D)	50 894.38 €
Résultat section FONCTIONNEMENT 2025 (C-D)	27 574.25 €
Section INVESTISSEMENT :	
Total recettes réalisées (E)	46 740.90 €
Total dépenses réalisées (F)	47 758.63 €
Résultat section INVESTISSEMENT 2025 (E-F)	-1 017.73 €
Résultat cumulé 2025 (C-D+E-F)	26 556.52 €
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2024 + résultat cumulé 2025)	13 563.42 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :	
Recettes (G)	0.00 €
Dépenses (H)	2 510.00 €
Résultat restes à réaliser (G-H)	-2 510.00 €
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2024 + Résultat cumulé 2025 + Restes à réaliser 2025)	11 053.42 €



BUDGET PRODUCTION ELECTRICITE		
2024		
Résultat d'EXPLOITATION 2024 (A)	100 004.54 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2024 (B)	-83 431.00 €	
Résultat cumulé 2024 (A+B)	16 573.54 €	
2025		
EXPLOITATION :		
Total recettes réalisées (C)	2 229.00 €	
Total dépenses réalisées (D)	8 391.00 €	
Résultat d'EXPLOITATION 2025 (C-D)	-6 162.00 €	
INVESTISSEMENT :		
Total recettes réalisées (E)	94 619.23 €	
Total dépenses réalisées (F)	7 823.46 €	
Résultat section INVESTISSEMENT 2025 (E-F)	86 795.77 €	
Résultat cumulé 2025 (C-D+E-F)	80 633.77 €	
EXCEDENT BRUT (Résultat cumulé 2024 + résultat cumulé 2025)		97 207.31 €
RESTES A REALISER AU 31/12/2025 :		
Recettes (G)	0.00 €	
Dépenses (H)	0.00 €	
Résultat restes à réaliser (G-H)	0.00 €	
EXCEDENT NET (Résultat cumulé 2024 + Résultat cumulé 2025 + Restes à réaliser 2025)		97 207.31 €

IV - DIAGNOSTIC FINANCIER

A - État de la dette sur 20 ans

En dehors de toute nouvelle souscription d'emprunt, la structure de la dette communale évoluerait de la façon suivante :

État de la dette sur 20 ans du budget Commune

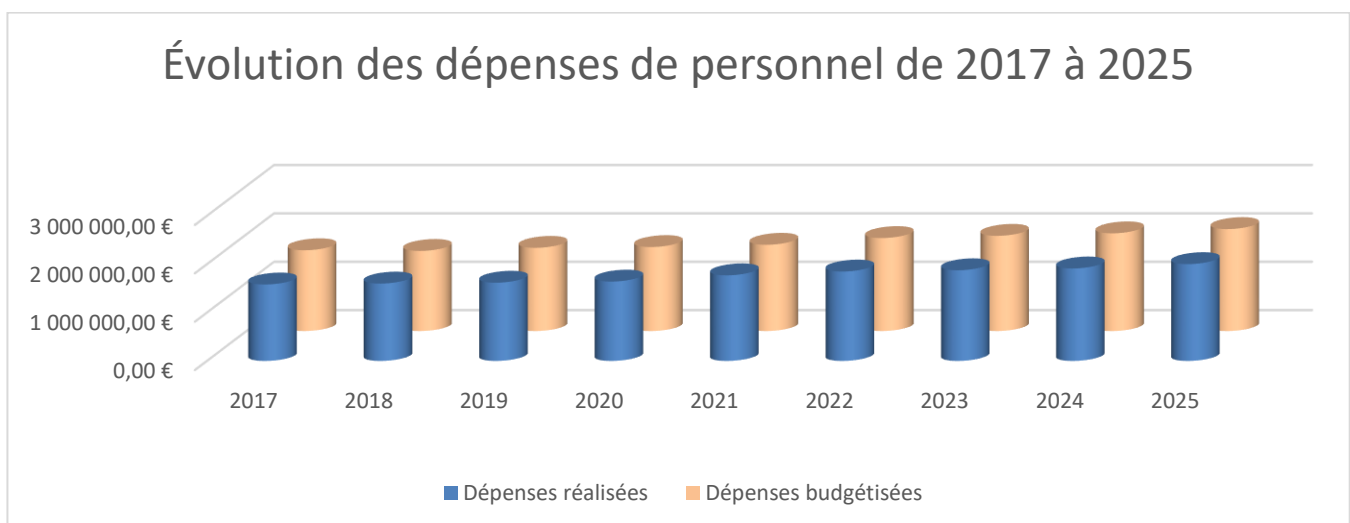
Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2025	3 367 051,06	284 149,93	65 750,67	218 399,26	
2026	3 148 651,80	279 778,34	61 544,25	218 234,09	4 371,59
2027	2 930 417,71	257 697,72	57 238,43	200 459,29	22 080,62
2028	2 729 958,42	257 353,49	53 623,14	203 730,35	344,23
2029	2 526 228,07	256 940,31	49 863,24	207 077,07	413,18
2030	2 319 151,00	235 018,81	46 055,77	188 963,04	21 921,50
2031	2 130 187,96	226 632,83	42 895,75	183 737,08	8 385,98
2032	1 946 450,88	205 334,96	39 717,08	165 617,88	21 297,87
2033	1 780 833,00	183 872,16	36 625,69	147 246,47	21 462,80
2034	1 633 586,53	183 562,40	33 678,92	149 883,48	309,76
2035	1 483 703,05	183 249,54	30 670,76	152 578,78	312,86
2036	1 331 124,27	182 951,26	27 617,34	155 333,92	298,28
2037	1 175 790,35	182 614,46	24 464,09	158 150,37	336,80
2038	1 017 639,98	138 326,38	21 262,55	117 063,83	44 288,08
2039	900 576,15	138 000,90	18 973,76	119 027,14	325,48
2040	781 549,01	137 681,76	16 647,10	121 034,66	319,14
2041	660 514,35	137 340,22	14 252,64	123 087,58	341,54
2042	537 426,77	137 004,95	11 817,84	125 187,11	335,27
2043	412 239,66	136 666,34	9 331,82	127 334,52	338,61
2044	284 905,14	125 024,62	6 794,34	118 230,28	11 641,72
2045	166 674,86	64 615,61	4 756,90	59 858,71	60 409,01

État de la dette sur 20 ans du budget Bâtiments locatifs

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2025	251 017,14	14 899,44	10 919,25	3 980,19	
2026	247 036,95	14 899,44	10 746,11	4 153,33	0,00
2027	242 883,62	14 899,44	10 565,44	4 334,00	0,00
2028	238 549,62	14 899,44	10 376,91	4 522,53	0,00
2029	234 027,09	14 899,44	10 180,18	4 719,26	0,00
2030	229 307,83	14 899,44	9 974,89	4 924,55	0,00
2031	224 383,28	14 899,44	9 760,67	5 138,77	0,00
2032	219 244,51	14 899,44	9 537,14	5 362,30	0,00
2033	213 882,21	14 899,44	9 303,88	5 595,56	0,00
2034	208 286,65	14 899,44	9 060,47	5 838,97	0,00
2035	202 447,68	14 899,44	8 806,47	6 092,97	0,00
2036	196 354,71	14 899,44	8 541,43	6 358,01	0,00
2037	189 996,70	14 899,44	8 264,86	6 634,58	0,00
2038	183 362,12	14 899,44	7 976,25	6 923,19	0,00
2039	176 438,93	14 899,44	7 675,09	7 224,35	0,00
2040	169 214,58	14 899,44	7 360,83	7 538,61	0,00
2041	161 675,97	14 899,44	7 032,90	7 866,54	0,00
2042	153 809,43	14 899,44	6 690,71	8 208,73	0,00
2043	145 600,70	14 899,44	6 333,63	8 565,81	0,00
2044	137 034,89	14 899,44	5 961,02	8 938,42	0,00
2045	128 096,47	14 899,44	5 572,20	9 327,24	0,00

État de la dette sur 20 ans du budget 13 logements

Année	Dette en capital au 1er janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variations annuités
2025	176 758,19	30 541,28	1 838,29	28 702,99	
2026	148 055,20	30 541,28	1 539,77	29 001,51	0,00
2027	119 053,69	30 541,28	1 238,16	29 303,12	0,00
2028	89 750,57	30 541,28	933,41	29 607,87	0,00
2029	60 142,70	30 541,28	625,48	29 915,80	0,00
2030	30 226,90	30 541,28	314,38	30 226,90	0,00

B - État du personnel

Pour rappel, le montant provisionnel pour les dépenses de personnel en 2025 était de **2 107 743,00 €**, et le montant des dépenses de personnel réalisées en 2025 est de **2 001 936,42 €**.

Les dépenses de personnel réalisées sont en hausse de 4.71 % en 2025 par rapport à 2024.

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

- Les augmentations successives du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) qui ont commencé à partir du mois d'octobre 2021, se sont poursuivies en 2022, en 2023 et en 2024.
Ces augmentations ont été répercutées sur le salaire minimum mensuel dans la fonction publique à travers plusieurs décrets successifs, qui sont venus augmenter par palier le salaire minimum mensuel dans la fonction publique.
Ainsi, le salaire minimum mensuel dans la fonction publique, qui était de 1 593.24 € brut en septembre 2021, a été porté jusqu'à 1 712.06 € brut au 1^{er} janvier 2023, puis à 1 750.86 € brut au 1^{er} mai 2023, puis à 1 777.12 € brut à partir du 1^{er} juillet 2023 (augmentation du point d'indice de la fonction publique de 1.5%).
Ces augmentations ont notamment impacté le coût pour la Commune des CDD qui sont embauchés à l'échelon le plus bas du grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation (jeunes saisonniers saison estivale, apprentis, renforts restauration scolaire, animateurs centre de loisirs vacances scolaires, contractuels de la crèche, saisonniers espaces verts ateliers municipaux, remplaçants...).
- Les avancements d'échelon automatiques et les grades accordés aux agents ont également eu un impact.
- Au 1^{er} janvier 2025, sont intervenues 2 augmentations de cotisations patronales : + 3 % sur les cotisations CNRACL (+ 3 % chaque année jusqu'en 2028, soit une augmentation de 12 % des cotisations patronales sur 4 ans) et + 1 % pour les cotisations maladie des agents CNRACL, soit une augmentation totale de 4 % des cotisations patronales. Cette dépense supplémentaire avait été estimée à plus de 30 000 € pour 2025.
- Le bonus attractivité pour les agents de la crèche a généré une dépense supplémentaire en 2025 d'environ 12 000 €, en grande partie compensée par une recette versée par la CAF du Doubs, mais cette dépense apparaît tout de même dans le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel.
- Le taux de l'assurance statutaire contracté auprès de RELYENS à partir du 1^{er} janvier 2023, par le biais du contrat groupe négocié par le CDG25, est passé de 7.66 % à 9.96 % au 1^{er} janvier 2025, en raison d'un taux d'absentéisme en hausse lors de la 1^{ère} année de contrat (2023) dans l'ensemble des communes adhérentes, ce qui a représenté une dépense supplémentaire pour 2025 estimée à plus de 17 000 €.
- Afin d'être en conformité avec les textes, une revalorisation de la participation de la Commune a été mise en place pour le risque Prévoyance (assurance maintien de salaire) à partir du 1^{er} janvier 2025 (adhésion au contrat groupe proposé par le CDG 25), ce qui a représenté une dépense supplémentaire d'environ 1000 € en 2025.

Les effectifs municipaux sont restés stables (seules variables : besoin du centre de loisirs et du périscolaire en fonction du nombre d'inscrits et nécessité de remplacements) et ils n'ont pas été augmentés en 2025, mais les dépenses de personnel, pour les raisons évoquées précédemment, ont été plus importantes en 2025 qu'en 2024.

Notre volonté politique a été la suivante :

- Maintenir l'accueil de tous les enfants des familles qui le demandent dans notre service d'accueil périscolaire et au sein de notre centre de loisirs, et ce malgré des effectifs toujours aussi importants.
- Reconduire pour l'année scolaire 2025-2026, le demi-poste d'ATSEM supplémentaire que nous avons mis en place à partir de l'année scolaire 2020-2021, afin de favoriser un meilleur apprentissage pour nos élèves de maternelle.
- Maintenir l'embauche d'emplois saisonniers pour renforcer nos équipes en période estivale et permettre à de jeunes étudiants (ou futurs étudiants) post-baccalauréat d'avoir une première expérience professionnelle pour les aider notamment à financer les frais liés à leur scolarité.
- Maintenir l'emploi d'un apprenti au sein des ateliers municipaux pour favoriser la formation des jeunes de notre territoire.

C - Principales dépenses de fonctionnement : prévisionnel 2026

C1 – Fluides (électricité, gaz et eau)



Évolution des consommations de 2024 à 2025

	Consommations 2024	Consommations 2025
Gaz (kWh) :	1 019 743	1 068 241
Gaz (kWh) avec prise en compte de la rigueur climatique (DJU) :	1 068 079	1 078 865
Electricité (KWh) :	223 382	233 250
Eclairage public (KWh) :	113 663	131 720
Eau (m ³) :	4 134	3 063

Les consommations sont assez stables entre 2024 et 2025 :

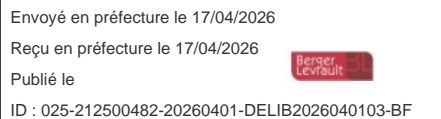
- Les consommations de gaz ont légèrement augmenté. En prenant en compte le DJU, l'augmentation est de 1.01 %.
- Les consommations d'électricité ont augmenté (+4.42 %), notamment en raison de l'utilisation de 2 véhicules électriques.
- Les consommations d'électricité liées à l'éclairage public ont augmenté (+ 15.89 %), notamment en raison de l'intégration de 2 postes d'éclairage public, Mûriers et Station.
- Les consommations d'eau ont considérablement baissé en 2025 (- 25.91 %), nous avons eu une fuite importante sur le réseau en 2024.

Pour rappel, des mesures de sobriété énergétique et des réglages plus poussés de nos installations de chauffage avaient été mis en place par la Commune fin 2022 afin de réduire les consommations énergétiques de la collectivité, ainsi, les consommations de gaz avaient chuté de 20% et celles d'électricité de 18 % entre 2022 et 2023, à rigueur climatique équivalente.

La stabilité de nos consommations depuis 2023 montre que ces mesures se pérennisent, et permettent à la Commune de maîtriser ses dépenses face aux fluctuations importantes des tarifs des fluides, qui sont fort heureusement limitées du fait de l'adhésion de la Commune à un marché d'achat groupé négocié à l'échelon régional qui prévoit des achats anticipés en cas de risque de hausse importante des tarifs.

En considérant une stabilité des consommations entre 2025 et 2026, le Conseiller en Énergie Partagé (CEP) de PMA a établi les coûts prévisionnels suivants pour 2025 :

- Gaz naturel :	123 000 €
- Électricité bâtiments communaux :	58 000 €
- Électricité Éclairage Public (EP) :	30 000 €
- Eau :	16 000 €



Soit une dépense globale prévisionnelle de 211 000 € pour l'électricité (y compris éclairage public) et le gaz, moins importante qu'en 2025 (pour rappel, l'estimation pour 2025 était de 245 000 €), notamment en raison de la baisse du coût du kWh d'électricité pour nos bâtiments communaux.

Évolution du coût du kWh hors abonnement pour chaque énergie depuis 2021 :

Coût du kWh gaz 2021 : 0.049 €	Coût kWh élec bâti 2021 : 0.157 €	Coût kWh élec EP 2021 : 0.109 €
Coût du kWh gaz 2022 : 0.13 €	Coût kWh élec bâti 2022 : 0.139 €	Coût kWh élec EP 2022 : 0.089 €
Coût du kWh gaz 2023 : 0.06 €	Coût kWh élec bâti 2023 : 0.410 € *	Coût kWh élec EP 2023 : 0.058 €
Coût du kWh gaz 2024 : 0.065 €	Coût kWh élec bâti 2024 : 0.320 €	Coût kWh élec EP 2024 : 0.127 €
Coût du kWh gaz 2025 : 0.096 €	Coût kWh élec bâti 2025 : 0.240 € **	Coût kWh élec EP 2025 : 0.129 €
Coût du kWh gaz 2026 : 0.097 €	Coût kWh élec bâti 2026 : 0.190 € **	Coût kWh élec EP 2026 : 0.161 €

* Dispositif amortisseur inclus pour l'année 2023

** Coût moyen en fonction de la répartition horosaisonnaire des consommations

Afin de maîtriser nos consommations énergétiques, nous continuerons à sensibiliser les personnels communaux et les usagers (dont les écoles) aux écogestes, nous continuerons d'affiner les réglages des installations de chauffage, nous poursuivrons les mesures de sobriété (20°C à la crèche, 19 °C dans tous les bâtiments, et 15°C dans les salles de sport) et nous continuerons d'utiliser les appareils électriques en fonction des heures pleines et creuses.

Les tableaux des consommations des fluides (eau, électricité y compris éclairage public et gaz) de 2010 à 2025 sont disponibles sur demande.

C2 - Dépenses de personnel

Au 1^{er} janvier 2026, l'augmentation des cotisations patronales pour la CNRACL se poursuit, + 3 % (pour rappel, de 2025 à 2028, + 3 % par an, soit + 12 % au total sur 4 ans). Cette dépense supplémentaire est estimée à 30 000 € pour 2026.

Il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique en 2026, le gouvernement a annoncé un gel du point d'indice des fonctionnaires.

Le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) a augmenté au 1^{er} janvier 2026, passant d'une rémunération horaire brut de 11.88 € à 12.02 € (soit +1.18 %).

Le salaire mensuel minimum dans la fonction publique sera impacté en conséquence.

Plusieurs agents sont concernés en 2026 par des avancements d'échelon automatiques et certains agents sont éligibles à un avancement de grade.

L'augmentation des salaires des agents fait mécaniquement augmenter le coût pour la commune de l'assurance statutaire et des charges patronales, car elles sont indexées sur le montant de la rémunération brute indiciaire des agents.

Pour rappel, une participation (obligatoire) a été mise en place par la Commune pour la Santé (délibération 2025-12-10-15 du 10/12/2025) à partir du 1^{er} janvier 2026. Le coût supplémentaire est estimé à plus de 10 000 €.

Comme évoqué dans le paragraphe II relatif à la LPFP 2026, une augmentation des cotisations patronales de 0.15 % a été mise en place à partir du 1^{er} janvier 2026 pour la VMRR, soit une dépense supplémentaire d'environ 3 000 € en 2026.

Les effectifs municipaux sont stables et ils ne seront pas augmentés en 2026, mais les dépenses de personnel, pour les raisons évoquées précédemment, seront plus importantes en 2026 qu'en 2025.

C3 – Divers

Comme les années précédentes, une augmentation globale des coûts de fonctionnement est à prévoir, puisque quasiment l'ensemble des prestataires et fournisseurs avec lesquels nous travaillons continuent de répercuter les effets de l'inflation dans leurs tarifications respectives, cependant, cette augmentation est de plus en plus faible en raison du fort ralentissement de l'inflation.

L'inflation moyenne en 2025 a été de 0.9 % (contre 2 % en 2024), et la plupart des prestataires répercutent cette inflation sur les tarifs 2026.

Quelques exemples de tarifs connus à ce jour :

- Assurance bâtiments et flotte véhicules (coût annuel) : 64 916.00 € en 2024, 74 202.00 € en 2025, 79 046.00 € en 2026, soit une augmentation de 6.53 % par rapport à l'année dernière (pour rappel, l'augmentation subie entre 2023 et 2024 était de 11.40 % et de 14.30 % entre 2024 et 2025). L'assureur justifie cette augmentation par le fait que le coût des remboursements à la suite des sinistres a fortement augmenté (forte inflation de ces dernières années) et que le nombre de sinistres, au niveau national, a également fortement augmenté. Les assurances répercutent les coûts supplémentaires a posteriori, afin de rééquilibrer les contrats. Nous espérons une stabilisation en 2026 avec le ralentissement de l'inflation, mais l'augmentation se poursuit, certes, moins vite, mais elle se poursuit tout de même.

Nous prévoyons de consulter d'autres assureurs au cours de l'année afin d'essayer de réduire notre prime d'assurance, notamment à travers des négociations.

- Balayage mécanisé (coût forfaitaire mensuel) : 905.30 € TTC en 2025, 915.20 € TTC en 2026, soit une augmentation de 1.09 % (le tarif était resté inchangé entre 2024 et 2025 et l'augmentation entre 2022 et 2024 avait été de 16.74 %).
- Traitement des déchets verts (coût annuel) : 7 392.00 € TTC en 2023, 8 160.0 € TTC en 2024 et en 2025, tarif inchangé en 2026, car la convention court jusqu'au 31/12/2026 et elle n'inclut pas de clause de revalorisation. De plus, au regard du fort ralentissement de l'inflation et des augmentations précédentes, ce tarif devrait rester stable jusqu'au terme de la convention.
- Repas crèche : Au 1^{er} avril 2026, conformément aux clauses contractuelles, le tarif des repas sera augmenté en moyenne de 1.75 % (repas bébé qui passe de 3.46 € à 3.52 € TTC, repas moyen qui passe de 3.69 € à 3.76 € TTC, repas grand qui passe de 4.01 € à 4.08 € TTC, repas adulte qui passe de 5.54 € à 5.63 €).
- Repas périscolaire et centre de loisirs : Un marché public a été relancé au 1^{er} septembre 2025, pour une durée de 2 ans. C'est API Restauration qui a été retenu dans le cadre de cet appel d'offres, ayant présenté l'offre la mieux-disante. Avant le 1^{er} septembre 2025, les tarifs des repas étaient de 3.73 € HT pour les 3-6 ans et de 3.78 € HT pour les 6-12 ans. Au 1^{er} septembre 2025, ils sont passés à 3.83 € HT pour les 3-6 ans et à 3.88 € HT pour les 6-12 ans, soit des augmentations respectives de 2.68 % et de 2.65 %.
Les clauses du marché prévoit une revalorisation des tarifs au 1^{er} septembre 2026 sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Alimentation y compris restaurants, cantines, cafés - Séries arrêtées - 001763856). Cet indice est passé de 131.45 en juillet 2025 (mois référence pour la revalorisation à venir) à 131.91 en décembre 2025, soit une augmentation de 0.35 % en 5 mois. En prolongeant cette augmentation sur une année civile complète (juillet 2025 à juin 2026), nous obtiendrions une augmentation de 0.84 %. Cependant, selon la formule de calcul de la révision des prix prévue dans les clauses du marché, cette augmentation ne s'appliquerait que sur 85 % du tarif, donc nous pouvons nous attendre à une augmentation de 0.71 % à partir du 1^{er} septembre 2026.

D'une manière générale, l'augmentation des indices qui servent de base pour le calcul des revalorisations contractuelles impactera plusieurs contrats de service (maintenance des installations de chauffage, maintenance du panneau lumineux...).

Il est difficile de calculer de manière précise l'augmentation à prévoir sur chacune de ces dépenses avant de disposer des indices à jour à la date anniversaire du contrat concerné.

La guerre actuellement en cours au moyen-orient a d'ores-et-déjà un impact important sur les prix du carburant, si cette guerre se poursuit, nos dépenses relatives aux carburants risquent également d'augmenter fortement en 2026.

Au regard de la tendance générale, les coûts de fonctionnement (hors coût du personnel) devraient globalement augmenter entre 1 et 2 % en 2026.

D - Recettes de fonctionnement : prévisionnel 2026

Comme évoqué précédemment, la DGF sera stable en 2026.

Pour la DC RTP, une baisse importante, voire une disparition est à prévoir, nous n'avons pas d'informations à ce jour pour le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et le FDPTP va accuser une baisse importante.

En ce qui concerne les produits de la fiscalité locale, une revalorisation forfaitaire de 0.8 % des valeurs locatives est prévue, servant de base de calcul pour la taxe foncière.

Cette revalorisation des valeurs locatives devrait générer une recette supplémentaire d'environ 17 000 € en 2026.

Nous pouvons tabler sur une stabilité des effectifs en 2026 au sein de nos services crèche, périscolaire (y compris restauration) et centre de loisirs, et donc sur un maintien en 2026 du niveau des recettes de fonctionnement versées par la CAF du Doubs (457 686.66 € en 2025).

Les recettes de fonctionnement en 2026 devraient demeurer globalement stables par rapport à 2025 (certaines seront amenées à baisser là où d'autres augmenteront...), sous réserve qu'il n'y ait pas d'imprévus notables.

Comme indiqué dans le paragraphe C du chapitre IV, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter, donc il sera nécessaire de demeurer vigilants afin d'éviter un « effet ciseau » (dépenses qui augmentent plus vite que les recettes).

E – Principales actions possibles pour répondre à l'augmentation des dépenses

E1 - Taux d'imposition communaux

Les taux communaux votés en 2025 étaient respectivement de 25.64 % (Taxe Foncière sur propriétés bâties) et 33.49 % (Taxe Foncière sur propriétés non bâties).

Conformément à nos engagements renouvelés, il sera proposé de ne pas augmenter ces taux en 2026.

E2 - Tarifs municipaux

Pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement évoquée dans le paragraphe C du chapitre IV, il est envisageable d'augmenter les recettes liées aux divers tarifs municipaux.

Il serait possible d'appliquer une augmentation forfaitaire globale sur l'ensemble des tarifs, selon un pourcentage défini, qui pourrait correspondre à l'augmentation moyenne de nos dépenses de fonctionnement, ou bien d'appliquer des augmentations individuelles en fonction de la nature du service.

Il serait également possible d'envisager une augmentation indexée sur l'inflation, notamment pour les tarifs des services périscolaire (y compris restauration) et centre de loisirs.



Nos tarifs demeurent en dessous de la moyenne par rapport à ceux pratiqués par les communes de notre territoire qui sont d'une strate similaire ou proche de la nôtre.

E3 - Sobriété énergétique, réhabilitations énergétiques et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

Afin de répondre à l'augmentation des dépenses de fonctionnement, la Commune poursuivra les mesures de sobriété énergétique mises en place et sa vigilance pour la maîtrise des consommations, comme évoqué dans le paragraphe C1 relatif aux fluides.

La réhabilitation énergétique des bâtiments communaux à venir sera aussi un moyen important pour réduire les dépenses énergétiques.

Pour le réaménagement et la réhabilitation de la Maison des Associations, le travail avec Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) dans le cadre d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) va s'accélérer afin de débiter ce projet dans les meilleurs délais.

La rénovation (passage en LED) de l'éclairage public des Hauts de Bavans prévue dès 2026 sera aussi de nature à réduire nos consommations énergétiques.

Ces travaux de rénovation énergétique pourront générer des recettes d'investissement à travers la vente de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE), en lien avec notre partenaire OTC Flow.

E4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

Pour rappel, la mise en place de la RODP lors de la séance du Conseil Municipal du 18/12/2024 pour les opérateurs télécom a généré une recette de plus de 16 000 € en 2024 (régularisation sur 5 ans, de 2020 à 2024), et a permis en 2025 de bénéficier d'une recette de 3 667.44 € versée par l'opérateur Orange.

D'autres opérateurs télécom, dans une moindre mesure, possèdent des réseaux au sein de notre Commune, il s'agit de les facturer de la même manière afin de générer de nouvelles recettes.

E5 – Point de situation complet sur l'ensemble des contrats et prestations

Il est prévu qu'un travail de fond soit mené en 2026 par les services municipaux afin de renégocier l'ensemble des contrats qui peuvent l'être, de sorte à réduire autant que possible les dépenses de fonctionnement et ainsi maintenir une capacité d'autofinancement à un niveau satisfaisant.

V – TRAVAUX ET OPÉRATIONS EN COURS

A – Création d'un espace intergénérationnel de renaturation et de préservation de la biodiversité

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le compte-rendu de la Commission Finances - Administration générale - Gestion du personnel du 26/11/2025, les demandes de recouvrement des subventions ont été effectuées avant fin 2025, pour toutes celles qui ont été notifiées (c'est-à-dire toutes sauf le FEDER).

Pour la DETR, nous avons eu la confirmation que le montant notifié (93 300 €) nous sera versé en 2026, il en va de même pour le Fonds Vert (une avance de 50 % de 60 772 € nous avait déjà été versée en 2025 et le solde de 60 773 € nous sera versé en 2026, soit 121 545 € au total, soit le montant notifié).

Pour la subvention de la Région (dans le cadre du dispositif Renaturation), la subvention a été ramenée à 181 896.69 € car les 200 000 € notifiés avaient été accordés sur la base du montant prévisionnel du projet qui était plus important que le coût final de l'opération, donc en appliquant une règle de proportionnalité, le montant final de la subvention a mécaniquement diminué.

Pour les subventions accordées par le Département, le FATCE nous a été versé fin 2025 à hauteur de 28 836 € (conformément à la notification) et nous avons eu confirmation, pour la subvention de 120 000 € accordée dans le cadre du dispositif Contrat P@C, d'un versement en 2026 à hauteur de 120 000 € (également conformément à la notification).

En cas d'obtention du FEDER, nous restituerons 60 000 € afin de pouvoir bénéficier de la possibilité (unique entre 2022 et 2028) de déplafonnement du volet B du Contrat P@C sur une autre opération.

Le plan de financement que vous trouverez ci-dessous s'inscrit dans cette hypothèse.

Pour les 2 subventions accordées par la CAF du Doubs (9 000 € et 4 500 €, soit 13 500 € au total), elles nous ont été versées avant fin 2025, conformément au montant notifié.

Pour rappel, le Fonds de concours de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) d'un montant de 50 000 € avait été orienté vers 2 autres opérations d'investissement afin de nous assurer de ne pas en perdre le bénéfice, l'équipement et le réaménagement de la cour du pôle éducatif Dolto et le programme de voirie 2025.

Nos demandes ont été acceptées par PMA, puisqu'une subvention de 39 541 € nous a été notifiée pour la cour du pôle éducatif Dolto et une subvention de 10 459 € nous a été notifiée pour le programme voirie 2025, toutes les 2 le 04/02/2026.

Pour rappel, le coût définitif de l'opération (relevés topographiques, études avant-projet, maîtrise d'œuvre, travaux, SPS, raccordement réseaux électricité et eau potable, panneau de chantier, publication marché) est de 769 388.23 € HT, soit 923 107.60 € TTC.



Plan de financement prévisionnel de l'opération à jour (à la suite des versements d'une partie des subventions) est le suivant :

FEDER (Infrastructures vertes) :	90 017.86 € ⁽¹⁾
État – Fonds vert :	121 545.00 €
État – DETR :	93 300.00 €
Région – Renaturation :	181 896.69 €
Département - Contrat P@C, volet B déplaçonné :	60 000.00 €
Département - Coup de Pouce FATCÉ :	28 836.00 €
CAF Doubs - Aires de jeu et équipements de sport :	13 500.00 €
Fonds communaux :	334 012.05 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 182 585.48 €. Taux de subvention de 76.57 % du montant HT. Le taux de subvention aurait pu ou pourrait aisément être porté à 80 %, soit le maximum, mais cela aurait impliqué un fléchage partiel du Fonds de concours de PMA sur cette opération ou d'utiliser le déplaçonnement du volet B du contrat P@C sur cette opération, au détriment d'autres projets à venir.

⁽¹⁾ Subvention FEDER déposée en ligne (plate-forme E-Synergie) auprès des services de la Direction de l'Europe de la Région BFC en avril 2025. Le projet est passé par un processus de sélection organisé par le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté : Comité technique le 10/07/2025 puis Comité de sélection le 03/09/2025. Le projet a obtenu une excellente note au regard des critères de notation (95/100), il répond donc pleinement aux enjeux fixés par la stratégie urbaine intégrée du Nord Franche-Comté (Priorité V du FEDER), de manière transversale sur plusieurs thématiques. La demande de subvention doit à présent être instruite par les services de la Direction de l'Europe de la Région BFC. Il a de très fortes chances d'être accepté, au regard de la qualité du projet et du fait qu'il réponde aux objectifs du dispositif. Cependant, les services de la Région accusent un retard important dans le traitement des demandes relatives au FEDER, et nous sommes donc en attente d'une notification définitive.

Les services de la Région en charge de l'instruction des dossiers de subvention FEDER vont être relancés afin de clôturer cette opération dans les meilleurs délais, le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de la situation.

B - Réhabilitation énergétique de la salle omnisports

Conformément à ce qui avait été annoncé dans le compte-rendu de la Commission Finances - Administration générale - Gestion du personnel du 26/11/2025, les travaux sont terminés, ils ont été payés, et les subventions ont été recouvrées.

Le plan de financement définitif est le suivant :

Montant total de l'opération (incluant la maîtrise d'œuvre (MOE), les travaux, les frais de raccordement au réseau électrique, les diagnostics, le SPS, le CT, les frais de publication, les tests d'étanchéité du réseau de VMC, le panneau de chantier, les panneaux d'affichage...), 837 000.74 € HT, soit 1 004 400.89 € TTC :

- ANS – Plan de Relance (soit 59.74 %) : 500 000.00 €
- Région - Effilogis travaux et études (20.26 % du montant HT) : 169 600.59 €
- Fonds communaux (20 % du montant HT + TVA) : 334 800.30 € *

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 170 038.37 €

Il reste à valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par les travaux d'amélioration énergétique de notre salle omnisports en lien avec le prestataire OTC Flow, c'est en cours et le Conseil Municipal sera tenu informé à ce sujet. Par ailleurs, la mise en place d'une autoconsommation collective** en lien avec ENEDIS est à l'étude.

** Dispositif qui permet (de manière virtuelle, à l'aide des compteurs électriques communicants), de bénéficier de la production photovoltaïque de la salle omnisports pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Actuellement, le compteur électrique étant commun entre la salle polyvalente, la salle omnisports, la salle Bernard PAGNOT, les vestiaires du stade et la salle Ping, la production photovoltaïque bénéficie d'ores-et-déjà à plusieurs bâtiments, il s'agit d'élargir davantage le bénéfice de la production photovoltaïque, notamment pour la mairie, les écoles, les ateliers municipaux...

C - Réaménagement et équipements cour pôle éducatif Dolto

Pour rappel, les travaux avaient été réceptionnés fin 2024.

Le matériel nécessaire à l'aménagement intérieur du garage pour le stockage des jeux de cours ont été commandé, les travaux ont été réalisés par les ateliers municipaux (ce matériel n'est pas comptabilisé dans le tableau ci-dessous, il s'agit essentiellement d'étagères installées pour quelques centaines d'euros, il s'agit de dépenses de fonctionnement puisque les travaux ont été réalisés en régie, donc non-éligibles aux subventions).

Ci-dessous, le détail du montant du projet par poste de dépense :




Principaux postes de dépenses	Montant HT	Montant TTC
Relevés topographiques	648.00 €	777.60 €
Étude avant-projet	1 065.00 €	1 278.00 €
Aires de jeu	41 420.11 €	49 704.13 €
Architecte (permis de construire + modificatif)	2 640.00 €	3 744.00 €
Étude dimensionnement massifs ancrage	1 800.00 €	2 160.00 €
Mission Contrôle Technique (CT)	2 000.00 €	2 400.00 €
Travaux de maçonnerie (massifs béton pour abri et ombrière, reprise regard eaux pluviales, création mini-forum)	18 157.11 €	21 788.53 €
En régie : Préparation zones aires de jeu, divers matériels et matériaux (géotextile, pavés...)	2 086.20 €	2 503.44 €
Abri préau (6x8 m) et abri aire de jeu (5x10 m)	24 530.00 €	29 436.00 €
Stockage du matériel (garage préfabriqué)	10 428.48 €	12 514.18 €
Reprises revêtements (enrobés)	700.00 €	840.00 €
Garde-corps mini-forum	300.00 €	360.00 €
Armoire UV désinfectante crèche	3 637.50 €	4 365.00 €
Total	109 892.40 €	131 870.88 €

Après la Commission Finances - Administration générale - Gestion du personnel du 26/11/2025, nous avons eu confirmation du versement de 20 737.10 € pour la DETR en 2026 (conformément au montant notifié) et la subvention de PMA d'un montant de 39 541 € nous a été notifiée (le 04/02/2026, comme indiqué ci-avant).

La subvention de la CAF du Doubs nous a été versée à hauteur de 10 073 € (montant initial notifié de 10 904 €) car l'armoire de désinfection UV des jouets de la crèche a coûté moins chère que prévu initialement (choix d'un modèle plus petit et suffisant pour nos besoins).

Le plan de financement définitif de cette opération est le suivant (car même si la subvention de PMA n'a pas encore été recouvrée, nous avons d'ores-et-déjà la confirmation que 39 541 € nous seront versés, puisque le montant de la subvention PMA se base sur un projet terminé, dont le montant des dépenses définitif est donc connu) :

État – DETR :	20 737.10 €
CAF Doubs :	10 073.00 €
Fonds de concours PMA :	39 541.00 €
Fonds communaux (TVA comprise) :	61 519.78 € * (39 541.30 € HT)

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF

*** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 39 887.68 €.**

Le taux de subvention total et final est de 64.02 % du montant HT.

Pour rappel, les travaux de rénovation de la façade de la crèche qui donne sur la cour ont été réalisés.

Les éléments de bardage abîmés ont été remplacés ou réfectionnés, et les poteaux métalliques qui soutiennent l'auvent ont été repeints (Montant des travaux : 6 089.38 € HT, soit 7 307.26 € TTC).

Le remplacement du store sera réalisé sous peu, la commande a été passée auprès de l'entreprise ALU FACTORY, pour un montant de 4 341.50 € TTC.

D – Programme voirie 2025

Commande a été passée le 14/11/2025 auprès de l'entreprise ROGER MARTIN, qui a présenté l'offre la mieux-disante, pour notre Programme voirie 2025.

Ce programme contient les travaux suivants :


- Création d'un trottoir rue du Corps Franc (sécurisation accès au pôle éducatif Claire RADREAU : école primaire, périscolaire, centre de loisirs, bibliothèque et gymnase)
- Reprofilage d'enrobés et pose de bordures rue des Campenottes (devant le poste d'électricité ENEDIS)
- Création d'une grille d'évacuation des eaux de pluie rue des Cerisiers
- Travaux suite affaissement rue des Pruniers
- Affaissement à l'intersection des rues des Aubépines, des Anémones et des Bleuets et ralentisseur détérioré
- Réfection du ralentisseur situé à l'angle des rues de la Vieille Vie et de la Chapelle
- Revêtement rue du Bois sur Prés (accès site FORVIA)

- Mur de soutènement de la voirie rue de la Côte

Coût prévisionnel des travaux : 89 555.31 € HT, soit 107 466.37 € TTC

Le plan de financement prévisionnel du programme voirie 2025 de Bavans :

PMA – Fonds de concours :	10 459.00 € ⁽¹⁾
Département – Amendes de police :	3 150.00 € ⁽²⁾
État – DETR :	26 866.59 € ⁽³⁾
Fonds communaux (hors paiement TVA*) :	49 079.72 € *

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF

*** La Commune devra financer, si elle est accompagnée par ses partenaires publics de la manière escomptée ci-dessus, 66 990.78 € TVA incluse et subventions déduites. Sur la base de ce plan de financement prévisionnel, le reste à charge définitif, après récupération de la quasi-totalité de la TVA (via le FCTVA) en N+2, serait de 49 361.99 €.**

⁽¹⁾ Subvention notifiée le 04/02/2026

⁽²⁾ Malgré 2 demandes auprès des services du Département à ce jour, aucune réponse, une relance sera réalisée

⁽³⁾ Dossier de subvention déposé et déclaré complet. Les plateaux ralentisseurs ont été déclarés inéligibles par le service instructeur

Les travaux ont débuté fin février et sont tous terminés, à l'exception de la création de grille d'évacuation des eaux pluviales rue des Cerisiers, la pose de cette grille sera programmée sous peu.

Une réception partielle des travaux est prévue le vendredi 27/03/2026.

Il sera nécessaire de poser un garde-corps sur le mur de soutènement de la rue de la Côte, un devis a été demandé auprès d'une entreprise.


Nous avons également demandé plusieurs devis pour la mise en œuvre de résine sur le plateau ralentisseur rue de la Vieille Vie, la commande sera passée sous peu.

VI – BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ EN INVESTISSEMENT (liste non-exhaustive)

LISTING (non-exhaustif) DES BESOINS EN INVESTISSEMENT - DOB 2026		
Descriptifs	Montant estimatif de la dépense TTC	Observations
Commission "Urbanisme - Travaux - Forêt"		
* Voirie		
<i>Signalisation verticale - mobilier urbain</i>		
Signalisation provisoire chantier (cônes, panneaux...)	500.00 €	
Panneaux de police (renouvellement périodique)	3 000.00 €	Installation en régie
Divers éléments pour stockage et intervention en cas de dégradations : Fourreaux, mâts, fixations	2 000.00 €	Installation en régie
Renouvellement plaques de rue	3 000.00 €	Installation en régie
Mobilier urbain : bancs, barrières, potelets...	5 000.00 €	Installation en régie
<i>Signalisation horizontale</i>		
Bandes podotactiles, résines gravillonnées, bandes d'éveil et rails de guidage PMR (aux abords des ERP) - Reprise du Plan d'Accessibilité Voirie (PAVE)	6 000.00 €	Mise en accessibilité de la voirie - Travaux en régie et entreprises
<i>Travaux</i>		
Réfection du trottoir affaissé (Charbonnière) - Impact sécheresse 2018	30 000.00 €	Estimatif
Mise en place d'une clôture bois pour sécurisation du talus rue des Acacias	2 500.00 €	Travaux en régie
Garde-corps mur soutènement rue Côte	4 500.00 €	
Résine anti-dérapante plateau ralentisseur rue Vieille-Vie	5 000.00 €	

Réfection voirie	150 000.00 €		Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Campagne de blow-patcher	10 000.00 €		Reçu en préfecture le 17/04/2026
* Bâtiments- cimetièrre - forêt			Publié le
			ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF
Tous bâtiments : remplacement de Blocs De Secours (BDS) classiques (ou LED) défectueux par des BDS LED (neufs)	2 000.00 €	Travaux en régie	
Tous bâtiments : remplacement éléments tableaux électriques suite vérifications réglementaires	3 000.00 €	Travaux en régie	
Tous bâtiments : pompes vide-cave x2	850.00 €		
Vestiaires foot : luminaires led	500.00 €	Travaux en régie	
Vestiaires foot : porte + fenêtre	3 000.00 €		
Dolto : baie vitrée	20 700.00 €		
Dolto : portail et clôture	8 700.00 €		
Dolto, Radreau 1 et 2, salle omnisports, salle polyvalente : Amélioration des moyens de régulation des chaufferies	36 700.00 €		
Radreau 1 : remplacement chaudière	17 000.00 €	Subvention SYGAM possible	
Mairie / CCAS : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	3 000.00 €	Travaux en régie - Financement CEE possible	
Salle omnisports - Rénovation douche	2 000.00 €	Travaux en régie	
Salle polyvalente : remplacement de tous les luminaires - passage en LED	1 500.00 €	Travaux en régie - Financement CEE possible	
Salle polyvalente : remplacement menuiseries sas d'entrée (PVC renforcé)	10 000.00 €		
Salle polyvalente / local pétanque : isolation plafond	15 000.00 €	Financement CEE possible	
Salle polyvalente : luminaires LED éclairage scène	4 700.00 €		
Salle polyvalente : remplacement tables et chaises	60 000.00 €		
Salle polyvalente : plaques faux-plafond	5 600.00 €	Travaux en régie	
Salle polyvalente : sol carrelage	48 000.00 €		
Salle polyvalente et salle Bernard PAGNOT : chariots cuisine	700.00 €		
Préfabriqués derrière bibliothèque : démolition/désamiantage	- €	Opération qui peut être annexée aux travaux de réhabilitation de la Maison des Associations (Devis 2021 : 60 000 €)	
Ateliers municipaux : installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie (pour lavage véhicules, arrosage...)	10 000.00 €		
Ateliers municipaux : chéneau	8 500.00 €		
Ateliers municipaux : remplacement porte entrées et fenêtres partie base vie	7 700.00 €		
Gymnase Bel Air : travaux de réhabilitation énergétique selon scénario 3 audit énergétique (+ 30 %)	219 460.80 €	17 556.87 € reportés en 2026 pour la partie étude et maîtrise d'œuvre	

Stand de tir 50 m : mise en place d'un assainissement non-collectif et d'une cuve d'eau avec système de purification	15 000.00 €	Estimatif pour un WC et un point d'eau. Site non-raccordable aux réseaux car trop éloigné
Gendarmerie : portes de garage x4	19 905.00 €	
Forêt : mobiliers (table et bancs)	2 000.00 €	Travaux en régie
Forêt : parcours pédagogique Gérard AUDOUZE	3 000.00 €	Travaux en régie
* Matériel - véhicules ateliers municipaux		
Remplacement d'un des deux poids lourds (ou des 2 si revente, à étudier)	180 000.00 €	
Habillage intérieur Berlingo (complément)	2 000.00 €	
Bac de rétention carburants	2 000.00 €	
Outillage mécanique (malettes, clefs dynamométriques, scies cloche...)	2 500.00 €	
Matériel espaces verts non-motorisé : pelle, pioches, rateaux, binette, sécateurs...	1 000.00 €	
Matériel espaces verts motorisé : débroussailleuse, taille-haie, petite tronçonneuse	2 500.00 €	Parc en bon état de marche, anticipation car fin de vie proche pour certaines d'entre elles
Matériels électroportatifs (lot perfo/visseuse ss fil, sécateur électrique, burineur filaire, burineur ss fil, défonceuse)	1 700.00 €	
Matériel espaces verts électriques (débroussailleuse, taille-haie, souffleur)	6 000.00 €	
Aspirateur à feuilles	5 600.00 €	
Matériel électrique : testeur, kit isolation électrique, EPI isolés, détecteur de champs magnétique...	1 000.00 €	
Commission "Culture - Animation - Associations"		
Maison des Associations : réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement	2 401 000.00 €	Voir détails paragraphe A du chapitre VII du rapport
Bibliothèque : mobilier	910.00 €	
Commission "Solidarité - Environnement - Cadre de vie"		
Éclairages mise en valeur Mairie	1 000.00 €	
Illuminations de Noël	10 000.00 €	
Subvention ravalement façades	4 000.00 €	
Rénovation fontaine Place Centrale	161 837.43 €	
Commission "Petite Enfance - Vie scolaire - Jeunesse"		
Écoles		
Dolto : jeux sonores pour cour école	6 500.00 €	
Dolto : cabane pour 2 poules + porte automatique	350.00 €	
Radreau : imprimantes couleur x2	600.00 €	
Renouvellement matériels informatiques (PCs, VPI...)	30 000.00 €	Envoyé en préfecture le 17/04/2026 Reçu en préfecture le 17/04/2026 Publié le

Radreau : casques avec micro pour tablettes (x24)	480.00 €	Envoyé en préfecture le 17/04/2026 Reçu en préfecture le 17/04/2026
Radreau : bacs pour plantations	800.00 €	Publié le 
Radreau : alarme PPMS	4 490.00 €	ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF
Signalétiques en façade et en voirie pour écoles	3 000.00 €	
Pôle Enfance - Crèche		
Pôle Enfance : écran PC Direction	200.00 €	
Pôle Enfance : PC portable animateurs	900.00 €	
Pôle Enfance : mobilier self Restauration Radreau	21 500.00 €	
Pôle Enfance : mobilier extérieur Restauration Radreau	3 000.00 €	
Crèche : tapis d'histoires	430.00 €	
Crèche : Lave-vaisselle	600.00 €	
Crèche : Logiciel métier	4 500.00 €	
Crèche : toile tendue (zone ombragée)	2 500.00 €	
Service Logistique		
Tapis entrées bâtiments	730.00 €	
Aspirateurs x2	650.00 €	
Sèche-linge	300.00 €	
Chariots ménage x2	300.00 €	
Autolaveuse salle Bernard PAGNOT	3 500.00 €	
Commission "Sécurité - Commerce - Patrimoine - Communication"		
Éclairage de sécurité abords mairie	2 000.00 €	
Remplacement panneaux affichage décès	1 200.00 €	
Panneau d'affichage lumineux couleur	13 800.00 €	Remplacement du panneau monochrome
Caméra vidéoprotection point R Vergers	4 000.00 €	
Borne interactive affichage légal	10 800.00 €	
Divers		
Mairie : PC portable mutualisé	1 000.00 €	
Mairie : enregistreur	2 500.00 €	
Mairie : souris ergonomiques	600.00 €	
Téléphones portables Directions des services	2 400.00 €	
Total dépenses		3 656 693.23 €

VII – PROJETS ET TRAVAUX IMPORTANTS ENVISAGÉS

A – Réhabilitation énergétique, rénovation et réaménagement de la Maison des Associations

Pour rappel, la Maison des Associations est un bâtiment vétuste d'environ 1200 m2 qui a des consommations énergétiques importantes et une configuration qui ne permet pas de répondre aux besoins des usagers.

Les services de PMA ont été sollicités pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Le programme d'architecture est en cours d'élaboration et les maîtres d'œuvre seront consultés prochainement.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 2 401 000.00 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Travaux de réhabilitation énergétique et de réaménagement : 2 160 000.00 € TTC (soit 1 500.00 € HT par m2)
- Mission d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (PMA) : 10 000.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre : 216 000.00 € (10 % du budget travaux)
- Frais divers (SPS, mission CT, frais publication, diagnostics...) : 15 000.00 €

Plan de financement prévisionnel * :

- État - Fonds vert (30% du montant HT) : 600 250.00 €
- État - DETR (complément pour atteindre le taux maximum de subvention) : 45 166.67 €
- Région - Effilogis : 160 000.00 €
- Région – Contrat Territoire : 150 000.00 €
- Département - Contrat P@C volet A (30% du montant HT) : 600 250.00 €
- CAF du Doubs - Aide projet construction : 45 000.00 €
- Fonds communaux : 800 333.33 € **

* Les LPFP 2025 et 2026 ont introduit des baisses de crédits pour certains dispositifs qui permettent de financer ce type de projets, notamment le Fonds vert, donc le financement est très indicatif et incertain pour le moment. De plus, d'autres dispositifs pourront être sollicités, comme le FEDER par exemple.

** Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 406 473.29 €

Les crédits issus de l'emprunt d'1 million d'euros contracté en 2023 afin de financer cette opération ont bien été sanctuarisés, d'où le montant important de notre trésorerie (2 673 337.23 € au 24/03/2026).

Par ailleurs, ce million a été placé sur un Compte à Terme à partir du 1^{er} janvier 2026, et ce pour une durée de 6 mois avec un taux de rémunération de 2.04 % (taux actuariel) - Voir délibération n° 2025-12-10-05 du 10/12/2025

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce projet.

B – Étude : réhabilitation énergétique du gymnase Bel Air

Pour rappel, le gymnase Bel Air faisait partie des bâtiments communaux qui ont fait l'objet d'un audit énergétique en septembre 2021 (voir synthèse audit énergétique ci-dessous).

Il est essentiel de rappeler que cet audit énergétique n'est qu'indicatif, notamment en raison de l'inflation de ces dernières années.

Le gymnase Bel Air, en plus d'être énergivore, est très vétuste, d'où la nécessité de le rénover et de procéder à une réhabilitation énergétique.

Une étude a été commandée au bureau d'études CETEC, sur le même modèle que pour la réhabilitation énergétique de la salle omnisports.

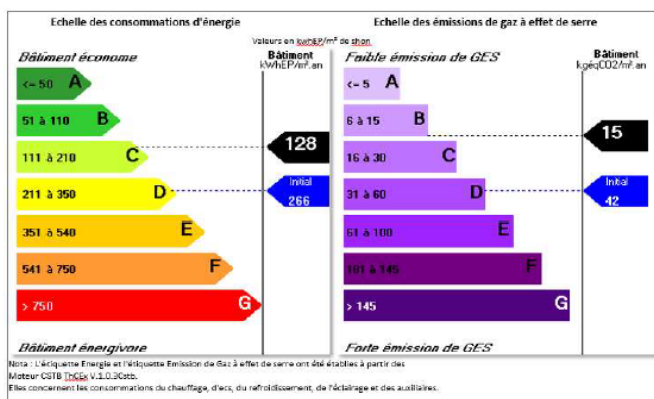
Pour financer cette étude, le montant de 17 556.87 € inscrit en 2025 a été reporté en 2026.

Nous sommes en attente du retour d'un 1^{er} Avant-Projet Sommaire (APS) de la part du bureau d'études.

Les membres du Conseil Municipal seront tenus informés de l'avancement de cette étude et de ses résultats.

Gymnase Bel Air

SYNTHESE DES VOIES DE PROGRES - GYMNASSE BEL AIR									
Système	Voies de progrès	Investissement	Gain énergétique	% Gain énergétique	Gain environnemental	Gain financier	Temps de retour brut	Aides financière	Temps de retour avec aides
Bâti	Iso. Murs ext.	32 886 € HT	-21 922 kWh	-39%	-5,13 tonnes de co2	-1 420 € HT	23,2 ans	14 601 € HT	13 ans
Bâti	Menuiseries ext.	43 632 € HT	-11 785 kWh	-21%	-2,76 tonnes de co2	-764 € HT	57,1 ans	15 489 € HT	37 ans
Ventilation	VMC DF	16 040 € HT	-4 607 kWh	-8%	-1,08 tonnes de co2	-298 € HT	53,7 ans	5 830 € HT	34 ans
Eclairage	Eclairage LED	2 458 € HT	-1 954 kWh	-69%	-0,16 tonnes de co2	-299 € HT	8,2 ans	221 € HT	7 ans
CUMUL	Scénario 1	95 016 € HT	-40 269 kWh	-65%	-9,13 tonnes de co2	-2 781 € HT	34,2 ans	36 880 € HT	21 ans



Subventions*

- Primes CEE (Certificat d'Économie d'Énergie)
- Montant variable selon l'opération (rachat à 7.5 €/MWhcumac)
- SYDED
- Non éligible (réservé aux communes de moins de 2000 habitants ou dont la TCFE est transférée au SYDED)
- EFFILOGIS
- Non éligible
- FEDER
- Non éligible
- PREFECTURE DU DOUBS (DETR/DSIL)
- 30% sur l'ensemble du programme (DSIL)

*Le montant des subventions présentés dans notre étude sont indicatifs. Les montants réels des subventions sont à définir avec les organismes d'aides. D'autre part, les organismes d'aides présentés sont les plus communs.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
 Reçu en préfecture le 17/04/2026
 Publié le 
 ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF